

Code Postal : 44160

Téléphone 02 40 01 10 22



ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Sainte-Reine-De-Bretagne, (Loire-Atlantique),

VU la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2215-1,

VU le Code de la route,

VU la demande du Président de l'Association Communale de Chasse Agréée de Sainte Reine de Bretagne d'organiser une battue aux sangliers,

Considérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation sur des chemins ruraux,

A R R E T E

Article 1er : L'accès sera interdit, sauf pour les exploitants des parcelles riveraines, le 9 juillet 2023 de 7h à 14h sur les chemins ruraux n°40 et 42.

Article 2 : La mise en place de la signalisation est à la charge de l'Association Communale de Chasse Agréée.

Article 3 : En complément de la signalisation, des personnes devront être désignées par l'Association Communale Chasse Agréée pour la surveillance du chemin en amont de la zone de tir.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à :
Monsieur le Président de l'Association Communale Chasse Agréée de Sainte Reine de Bretagne,
Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie,
Les services techniques de la commune de Sainte Reine de Bretagne.

Le 6 juillet 2023
Le Maire,
Michel PERRAIS

Affichage le : 07 JUIL. 2023

